

3. Système généralisé de préférences (SGP) – Fédération de Russie, Biélorussie et Kazakhstan

Informations générales

Type : Système généralisé de préférences (SGP)

Donneurs de préférence : Fédération de Russie ; Biélorussie ; Kazakhstan

Entrée en vigueur : 01 janvier 2010

Nature du régime : Le Système généralisé de préférences (SGP) de la Fédération de Russie, de la Biélorussie et du Kazakhstan est un régime de préférences tarifaires accordées aux pays en développement bénéficiaires afin de faciliter l'accès de certains produits à leurs marchés respectifs.

Présentation de l'accord

Le Système généralisé de préférences accordé par la Fédération de Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan s'inscrit dans le cadre des régimes préférentiels appliqués par ces pays en faveur des pays en développement.

Selon la synthèse des accords préférentiels auxquels le Togo est partie publiée par le Ministère du Commerce du Togo, ce régime est identifié comme un **SGP accordé par la Fédération de Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan**, avec une entrée en vigueur au **1er janvier 2010**.

Principales dispositions commerciales

Le régime prévoit notamment :

- l'octroi de préférences tarifaires pour certains produits originaires des pays bénéficiaires ;
 - l'application de conditions relatives à l'origine des marchandises ;
 - le respect des procédures douanières et documentaires applicables pour bénéficier du traitement préférentiel.
-

Produits concernés

Les produits couverts par le régime sont déterminés conformément aux listes et règles établies par les autorités compétentes des pays donneurs de préférence.

Les conditions précises relatives aux produits admissibles et aux avantages tarifaires applicables doivent être vérifiées dans les textes et documents officiels du régime concerné.

Conditions d'accès au régime préférentiel

Pour bénéficier du traitement préférentiel, les marchandises doivent notamment :

- être originaires d'un pays bénéficiaire du régime ;
- satisfaire aux règles d'origine applicables ;
- respecter les exigences documentaires et douanières prévues par les autorités compétentes.

Sources et liens utiles

- Ministère du Commerce du Togo – Guide de l’exportateur du Togo (Synthèse des accords préférentiels auxquels le Togo est partie) : <https://commerce.gouv.tg/wp-content/uploads/2024/06/GUIDE-DE-LEXPORTATEUR-2-4.pdf>
- CNUCED (UNCTAD) – Informations générales sur les systèmes généralisés de préférences : <https://unctad.org/topic/trade-agreements/generalized-system-of-preferences>
- Organisation mondiale du commerce (OMC) – Base de données sur les accords commerciaux préférentiels : <https://ptadb.wto.org/>